

Webinaire – Le CCNJP présente : La justice de paix en Ontario – êtes-vous la bonne personne?

Animé par Nick Charitsis, président

Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (CCNJP)

Invité spécial : Libby Garg, juge de paix autochtone principale

Le jeudi 9 octobre 2025

De 13 h à 14.30 h (HNE)

Activités en direct sur Microsoft Teams

Considérations techniques



- Nous enregistrons le webinaire. Le webinaire est préenregistré.
- Questions et réponses en direct animées par :
 - Nicholas Charitsis, président du CCNJP
 - Lauren Scully, juge de paix principale et membre principale
 - Louise Logue, juge de paix autochtone principale et membre principale
- Envoyez vos questions à www.slido.com avec le code #JPAAC25
- Pas de caméra ni de haut-parleur pour le public.
- L'enregistrement des webinaires, les transcriptions et les diapositives (en français et en anglais) seront disponibles sur le [site Web du CCNJP](#).

Présentations

Nick Charitsis, président du CCNJP

- Nommé membre du CCNJP en mars 2019.
- Nommé responsable de la région du Centre-Est en mars 2022.
- Nommé président du Comité en mai 2024.
- Admis au Barreau de l'Ontario en 2004.
- Diplômé de la Osgoode Hall Law School et titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires en 1999 de la Schulich School of Business de l'Université York.
- A travaillé ponctuellement en tant que procureur adjoint de la Couronne et pratiqué la défense pénale dans son propre cabinet, Charitsis Law, depuis 2006.

Madame la juge de paix Libby Garg, juge de paix autochtone principale

- Nommée juge de paix en 2021.
- Entrepreneure dans les secteurs de la restauration et de la technologie avant sa nomination.
- Admise au Barreau de l'Ontario en 2013 et praticienne du droit criminel avant d'entreprendre sa carrière dans les affaires.
- Membre du peuple Siylx et fière membre de la bande indienne de l'Okanagan de la Colombie-Britannique.
- Diplômée de la faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique et titulaire d'un baccalauréat en commerce et en économie de la Sauder School of Business de l'Université de la Colombie-Britannique.
- A siégé à de nombreux comités, dont le CCNJP, le Comité des opérations de mise en liberté sous caution Gladue, le Sous-comité des jeunes Gladue et le Comité consultatif sur les initiatives autochtones.

Ordre du jour

- Présentations
 - Nick Charitsis, président du CCNJP
 - Madame la juge de paix Libby Garg, juge de paix autochtone principale
- Reconnaissance du territoire
- Mandat et mode de fonctionnement du CCNJP
- Qui nous sommes
- Rôle d'un juge de paix en Ontario
- Êtes-vous la bonne personne pour occuper ce poste?
- Avant de présenter une demande
- Conseils importants pour la candidature
- Critères de selection
- Si vous êtes sélectionné(e) pour une entrevue
- Préparation à l'entrevue
- Pourquoi présenter une demande

Reconnaissance du territoire

Aujourd'hui, nous nous réunissons pour ce webinaire avec des participants provenant de l'ensemble de la province de l'Ontario. L'Ontario compte la plus grande population autochtone de toutes les provinces du Canada. Il y a environ 134 Premières Nations en Ontario, ainsi que des populations inuites et métisses en croissance. La province de l'Ontario est visée par 46 traités et autres ententes.

La reconnaissance des terres et du territoire traditionnel est une pratique des peuples autochtones et peut aider à mieux comprendre la terre et la région où nous nous trouvons. L'histoire du Canada n'a pas commencé avec l'arrivée des colons ni avec la création du Canada ou de l'Ontario. Elle reconnaît que l'histoire des Premières Nations sur ce continent a commencé bien plus tôt.

Je suis heureuse de coanimer cette réunion aujourd'hui, depuis la ville de Hamilton, sur les territoires traditionnels des peuples Haudensaunee et Anishnaabe. Ce territoire est couvert par les traités du Haut-Canada et est adjacent au territoire visé par le traité de Haldimand.

Nous sommes reconnaissants de pouvoir travailler et vivre sur ces territoires. Nous remercions les peuples autochtones qui ont pris soin de ces territoires depuis des temps immémoriaux.

Mandat du CCNJP

Les responsabilités du comité sont les suivantes :

- a) classer les candidats à la nomination comme juges de paix;
- b) rendre compte des classifications au procureur général;
- c) fournir des conseils au procureur général concernant le processus.

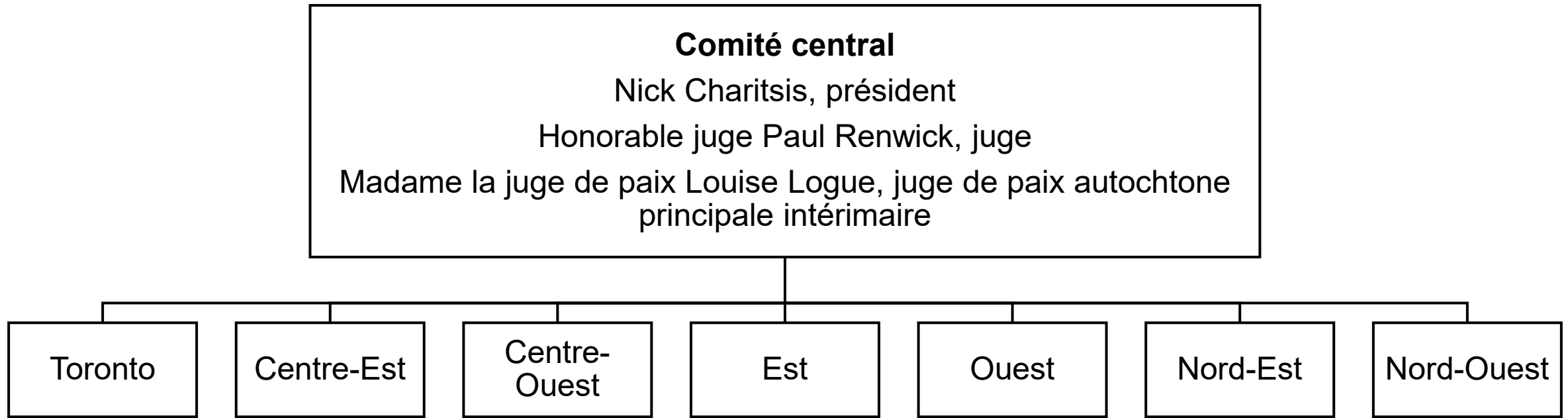
Les juges de paix sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du procureur général.

Mode de fonctionnement du CCNJP

- Lors de l'exécution du processus d'examen et d'évaluation conformément aux critères établis :
 - a) évaluer l'expérience de travail, le leadership, la sensibilisation des communautés et les caractéristiques personnelles des candidats;
 - b) reconnaître l'importance de refléter la diversité de la société ontarienne dans la nomination des juges de paix.
- Classer les candidats comme « Hautement recommandé », « Recommandé » ou « Non recommandé » et fournir au procureur général la liste des candidats classés, accompagnée de brèves justifications pour les candidats classés « Fortement recommandé » ou « Recommandé ».

Qui nous sommes

- Le CCNJP est composé d'au plus 38 membres, soit le Comité principal et sept comités régionaux :



Chacun des sept comités régionaux est composé d'au plus cinq membres :

- Trois membres profanes et un titulaire de licence de la Law Society of Ontario (avocat ou parajuriste);
 - Nommés par le procureur général;
- La juge de paix principale régionale.

Rôle d'un juge de paix en Ontario

- **Les juges de paix président :**
 - la cour criminelle : audiences sur la mise en liberté sous caution, gestion des cas, admission (mandats de perquisition, ordonnances de communication, demandes d'engagement de ne pas troubler l'ordre public et formulaire 2 [ordonnance d'examen en vertu de la *Loi sur la santé mentale*]).
 - la Cour des infractions provinciales : procès, règlements et gestion de dossier (p. ex., *Code de la route, Loi sur les permis d'alcool, Loi sur la protection de l'environnement, Loi sur la chasse et la pêche patrimoniales*).
- Aucune formation juridique n'est requise.
- Nomination à vie, à temps plein, retraite obligatoire à 65 ans, possibilité de continuer à servir à temps plein ou comme juge de paix à la journée jusqu'à 75 ans.
- 172 010 \$ par année + pension et avantages sociaux à partir du 1^{er} avril 2022.
- Officier judiciaire indépendant.
- Aucun transfert d'emplacement de la cour de base pour une période minimale de cinq ans et, même après, seulement si un poste est vacant et que le transfert répond aux besoins opérationnels du tribunal.

Rôle d'un juge de paix en Ontario (suite)

- **Voyages fréquents requis :**

- Dix semaines de formation initiale au cours de la première année suivant la nomination, obligatoirement en personne à Toronto. De plus, un juge de paix doit souvent se déplacer pour présider dans différents tribunaux de la région et, occasionnellement, dans toute la province. Des déplacements sont également nécessaires vers divers lieux de la province et de la région pour les conférences semestrielles, autres séminaires et réunions régionales annuelles. L'ancienneté d'un juge de paix n'a aucune incidence sur les déplacements.

- **Travail en personne :**

- Les juges de paix ne peuvent pas travailler à domicile. Ils doivent présider et travailler depuis un palais de justice. Le lieu de travail est assigné par le juge de paix principal régional et peut varier d'un jour à l'autre et d'une semaine à l'autre en fonction des besoins opérationnels.

- **Capacité à travailler selon un horaire flexible :**

- Des changements de dernière minute (souvent le matin même) concernant le type et le lieu de l'affectation au tribunal sont fréquents. Les juges de paix ne contrôlent pas leur propre horaire. Les journées de travail peuvent être très longues en raison des longs registres des affaires, des retards imprévus au tribunal et parfois des déplacements. Un ou deux tribunaux de libération sous caution par région et, dans certaines régions, certaines cours des juges de paix sont ouverts les fins de semaine et tous les jours fériés. Les juges de paix sont donc parfois tenus de travailler les fins de semaine et les jours fériés dans ces tribunaux. Les juges de paix doivent parfois travailler la nuit ou 12 heures par jour pour recevoir des télémandats (demandes de mandat de perquisition électronique).

Êtes-vous la bonne personne pour occuper ce poste?

Compétences, aptitudes et qualités personnelles recherchées chez un juge de paix :

- **Prise de décision** : Fait preuve d'une capacité à prendre des décisions complexe et d'un bon jugement.
- **Lien avec la communauté** : Comprend la communauté qu'il souhaite servir et y est lié.
- **Connaissance du rôle** :
 - observations au tribunal, véritable compréhension des complexités et des défis, y compris la nécessité de prendre des décisions difficiles, qui ne sont pas toujours largement acceptées, mais qui sont fondées sur la loi et soutenues par un raisonnement solide, dans un environnement au rythme soutenu.
 - Capacité à apprendre et à utiliser de nouvelles technologies.
 - Capacité à travailler de manière autonome et en coopération dans le cadre du système judiciaire élargi.
 - Incidence sur le plan personnel (flexibilité nécessaire pour l'emploi du temps, déplacements, longues journées, exposition à des traumatismes, exigences psychologiques et physiques).
- Haut niveau de réussite et de leadership en matière d'emploi et de service communautaire, y compris des normes éthiques élevées dans la vie professionnelle et personnelle.
- Compétence culturelle, incluant la compréhension de la diversité et des enjeux propres à chaque communauté pour laquelle le candidat présente une demande.
- Caractère, intégrité, communication, entregent, compassion et empathie.

Avant de présenter une demande

- Visionnez le [webinaire](#) 2024 du CCNJP.
- Veuillez consulter le site Web du CCNJP pour obtenir le [formulaire de demande et les instructions](#).
- Examinez les [critères de sélection](#).
- Lisez la [Foire aux questions](#).
- Ne vous fiez pas aux outils d'IA pour répondre aux questions. Nous vous encourageons à vérifier l'orthographe et la grammaire. Vos réponses doivent être originales et seront évaluées dans le cadre du processus de demande.
- Passez en revue le contenu de vos réseaux sociaux, car il peut être examiné pour évaluer votre aptitude au rôle de juge de paix.
- Envisagez de régler tout litige, toute réclamation ou toute autre affaire en suspens qui pourrait nuire à l'image de la Cour de justice de l'Ontario si vous êtes nommé.

Conseils importants pour la candidature

Si vous ne remplissez pas toutes les parties de la demande ou ne suivez pas les instructions telles qu'elles sont écrites, votre demande sera incomplète et ne sera pas examinée.

1. Remplissez toutes les sections obligatoires du formulaire.
2. Indiquez l'ordre de vos préférences de lieu de travail en entrant un numéro à côté des tribunaux pour lesquels vous présentez une demande. En utilisant les chiffres 1 à 6, avec 1 comme premier choix, sélectionnez au moins un lieu, jusqu'à un maximum de six. Pour que vos préférences soient prises en compte, n'utilisez pas le même numéro plus d'une fois et n'utilisez que des chiffres; les lettres et les symboles, tels que des coches, ne sont pas acceptés.
3. Observez les juges de paix qui président le tribunal. Pour de plus amples renseignements sur la façon d'observer les juges de paix, veuillez consulter : [Accès du public – instances judiciaires](#). Vous devez observer le tribunal de mise en liberté sous caution, le tribunal de gestion des affaires criminelles, le tribunal de règlement à un stade précoce des infractions provinciales pour chaque poste vacant/région pour lequel vous présentez une demande.
4. Fournissez les noms de quatre personnes qui ont une connaissance directe de votre expérience de travail et de deux personnes qui comprennent votre participation au service communautaire (une participation directe serait préférable). Choisissez une combinaison de références qui peuvent parler de vos différentes expériences de travail et de service communautaire. Vous devez fournir les coordonnées à jour de toutes les personnes de référence.
5. Remplissez l'autorisation et l'attestation en cochant la case, en inscrivant votre nom et en datant la dernière page du formulaire de demande.
6. Respectez le nombre maximal de mots indiqué dans la demande.
7. Utilisez le [formulaire de demande actuel prescrit](#) par le CCNJP.

Critères de sélection

Les candidats doivent démontrer qu'ils répondent à **tous** les critères de sélection au cours du processus de demande. Le processus d'examen tiendra également compte de l'importance de refléter la diversité de l'Ontario dans la nomination des juges de paix et d'évaluer [les compétences](#), [les capacités et les caractéristiques personnelles](#) du candidat par rapport à celles attendues d'un juge de paix.

Le Comité a adopté les critères suivants :

- 1) Capacité et expérience démontrées dans la prise de décisions judicieuses, pratiques et opportunes en tenant compte de facteurs complexes.
- 2) Engagement démontré sur plusieurs années à un niveau élevé de leadership ou de réussite dans l'emploi ou le service communautaire, ces activités constituant une part intégrante de leurs contributions professionnelles et communautaires.
- 3) Connaissance et compréhension de l'étendue, de la profondeur et de l'engagement requis pour le [rôle](#) d'un juge de paix et des compétences et aptitudes applicables au [poste vacant](#).
- 4) Intérêt marqué pour les personnes et l'humanité, démontré par la compassion, l'empathie et l'engagement envers les aspects de la diversité pertinents pour les postes vacants auxquels vous postulez.
- 5) Excellentes compétences en communication orale et écrite et capacité à présenter une candidature claire, concise et bien rédigée.
- 6) Travail, bénévolat, éducation ou autre expérience clairement pertinente et transférable aux devoirs et responsabilités d'un juge de paix.
- 7) Capacité et volonté d'apprendre, étayée par le dossier d'apprentissage continu du candidat.
- 8) Fait preuve d'une solide éthique de travail et d'une solide réputation de fiabilité et de préparation. Capacité à travailler de manière coopérative et autonome.
- 9) Démontre un niveau élevé de compétences interpersonnelles, de caractère et d'intégrité.
- 10) Bilinguisme, s'il y a lieu.
- 11) Possède le niveau d'expérience requis pour exercer les fonctions d'un juge de paix.

Si vous êtes sélectionné(e) pour une entrevue

On vous demandera de présenter des documents à l'appui de votre demande :

1. Éducation

- Relevés de notes et preuve d'études postsecondaires ou programme d'équivalence (traduit en anglais ou en français, le cas échéant).

2. Postes désignés bilingues

- Les postes indiqués comme bilingues nécessitent une évaluation de la capacité du candidat à communiquer en français à un niveau supérieur. Vous devrez passer un test de compétence en français si vous avez postulé à un poste désigné bilingue.

Si vous êtes sélectionné(e) pour une entrevue (suite)

3. Postes désignés Autochtones

- Pour les postes de juge de paix désignés comme Autochtones, la préférence sera accordée aux candidats qui s'identifient comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuits, et qui ont un lien significatif et démontré avec une communauté autochtone.
- Le Comité reconnaît que l'autochtonité et la connexion du demandeur à son héritage des Premières Nations, des Métis ou des Inuits peuvent être complexes et nuancées. En raison des répercussions de la colonisation, du déplacement systémique ou d'autres facteurs historiques, certaines personnes peuvent ne pas avoir eu de lien continu avec leur communauté ou rencontrer des obstacles pour l'obtention de leurs documents officiels.
- Si vous êtes sélectionné pour une entrevue, on vous demandera de fournir des documents à l'appui de votre auto-identification. Ces documents peuvent appartenir à l'une des catégories suivantes :
 1. Documents reconnus par le gouvernement
 2. Autres documents établissant un lien de parenté ou de communauté
 3. Si aucun document n'est disponible : Les demandeurs qui ne sont pas en mesure de fournir des documents dans les catégories ci-dessus peuvent décrire leur parcours personnel pour renouer avec leur identité autochtone (maximum 400 mots). Cette déclaration devrait inclure, dans la mesure du possible, des informations sur leur nation ou leur affiliation communautaire, ainsi que des expériences vécues pertinentes pour leur identité autochtone.¹⁶

Si vous êtes sélectionné(e) pour une entrevue (suite)

4. Vérifications de sécurité et divulgation

- Si vous êtes ou avez été membre d'un organisme professionnel ou d'un organisme de réglementation, vous serez tenu de permettre à ceux-ci de divulguer toute plainte, accusation ou réclamation d'assurance ou d'indemnisation dont vous avez fait l'objet.
- Les professions au sein d'organisations ou d'associations incluent, sans s'y limiter : comptable, forestier, avocat, officier militaire, infirmier, parajuriste, policier, travailleur social et enseignant.
- Le CCNJP vous fournira les formulaires d'autorisation de sécurité et de divulgation à remplir une fois que vous aurez été sélectionné pour une entrevue. Le CCNJP pourrait également vouloir obtenir des renseignements d'autres sources. Dans le cadre de ces démarches, tous les efforts seront faits pour préserver la confidentialité.

Préparation à l'entrevue

- Entrevue formelle avec un comité professionnel.
- Les entrevues se dérouleront en personne. Les membres du comité peuvent y assister en personne ou virtuellement.
- Le CCNJP communiquera avec les candidats pour les informer de la date, de l'heure et du lieu de leur entrevue.
- Si vous avez présenté une demande pour une seule région, le comité d'entrevue sera composé d'un maximum de huit membres du CCNJP.
- Si vous avez présenté une demande pour plusieurs régions, le comité d'entrevue peut être considérablement plus grand.
- Les entrevues sont rapides et durent généralement seulement 40 à 45 minutes. Le CCNJP vous encourage à être concis et à respecter le temps imparti.
- Le CCNJP cherche à déterminer :
 - La manière dont vous répondez à **tous** les critères de sélection et démontrez les traits, le caractère, le tempérament, la disposition, la présentation et la préparation nécessaires pour réussir dans le rôle de juge de paix.
 - La manière dont vous prenez position et votre raisonnement pour prendre des décisions rapides face à des enjeux complexes.
 - Votre capacité à gérer le stress et à vous comporter lors du processus d'entrevue.
- Le CCNJP vous encourage à continuer d'observer les juges de paix au tribunal même après avoir obtenu une entrevue.
- Aucun temps n'est prévu à la fin de l'entrevue pour poser des questions.

Pourquoi présenter une demande

- Servir la communauté est une vocation.
- Être un modèle au sein de votre communauté.
- Occuper un poste respecté.
- Avoir un impact réel sur la vie des gens.
- Apporter une perspective individuelle et une expérience vécue au système de justice.
- Développer ses compétences personnelles et professionnelles.
- Atteindre un jalon prestigieux dans le service public.

Le Comité encourage les candidats intéressés qui ont déjà présenté une demande à présenter une nouvelle demande. Le Comité recommande aux candidats intéressés de continuer à développer leurs compétences et aptitudes afin de répondre à **toutes** les qualifications et à tous les critères de sélection d'un juge de paix et d'inclure ces informations à jour dans leur nouvelle demande.

Biographies

Son Honneur Lauren Scully, Juge de paix principale et membre principale

- Nommée juge de paix en 2011. Nommée juge de paix principale régionale pour la région du Nord-Est en 2017. Nommée juge de paix principale et membre principale en 2019.
- Diplômée en droit de la faculté Osgoode Hall Law School en 1994, admise au Barreau de l'Ontario en 1996.
- Elle a exercé dans le secteur privé comme avocate à la tâche (per diem) en droit criminel et pénal.
- Elle a poursuivi des dossiers relatifs aux infractions provinciales et a travaillé comme avocate pour la ville de North Bay pendant 10 ans en tant qu'assistante du procureur de la ville et poursuivante de la ville.
- À titre de juge de paix principale et membre principale, elle aide le juge en chef adjoint et les coordonnateurs des juges de paix dans la formation et sur toutes les questions relatives au travail des juges de paix.
- Responsable de la planification, du développement et de la mise en œuvre des programmes de formation pour les juges de paix.

Son Honneur Louise Logue, Juge de paix autochtone principale et membre principale par intérim

- Nommée juge de paix en 2010. Nommée juge de paix autochtone principale et membre principale en 2025.
- Avant sa nomination, elle pratiquait comme infirmière autorisée.
- Spécialisée dans le travail avec des délinquants « à risque » dans divers contextes, y compris les établissements psychiatriques, les établissements de détention sécurisés et les services policiers.
- Détentrice d'un certificat de conseillère en toxicomanie et a ensuite développé et mis en œuvre un programme de traitement de la toxicomanie pour les jeunes incarcérés.
- Reconnue comme expert en santé mentale et en prévention du crime. Qualifiée comme expert en matière de drogues dans les Cours supérieures de l'Ontario et du Québec.
- Depuis plus de 35 ans, elle a recherché, développé et mis en œuvre des stratégies « d'identification précoce/intervention précoce » pour les services policiers et les éducateurs.
- Formée dans les domaines de la santé mentale, de la thérapie familiale fonctionnelle et des techniques de restructuration cognitive-comportementale.
- Membre du conseil d'administration exécutif et conseillère pour de nombreuses agences de services aux jeunes à Ottawa.
- Reconnue à l'échelle nationale et internationale pour son travail novateur dans la réduction de la criminalité et la santé mentale.

Postes de juge de paix vacants – 2025

À la demande du procureur général et conformément à la [Loi sur les juges de paix](#), le Comité consultatif sur les nominations de juges de paix (CCNJP) lance un appel de candidatures pour des postes vacants de juge de paix dans la province de l'Ontario aux lieux de travail suivants :

Barrie (bilingue -1)
Barrie (Autochtone-1)
Belleville (1)
Brampton (5)
Brantford (2)
Cornwall (Bilingue-2)
Fort Frances (1)

Hamilton (1)
Kitchener (1)
Kitchener
(Autochtone-1)
London (3)
Orangeville (1)
Oshawa (1)
Oshawa (bilingue -1)

Ottawa (1)
Sioux Lookout (1)
Sioux Lookout (Autochtone-1)
Sudbury (bilingue -1)
Timmins (bilingue -1)
Toronto (4)
Toronto (Autochtone-2)

Merci

JPAAC.Info@ontario.ca

<https://www.ontariocourts.ca/ocj/fr/jpaac/>